

# Le Conseil de développement de GPS&O se met au travail



Forte d'environ cinquante membres issus des secteurs économiques, culturels, sociaux, environnementaux (...), l'instance de démocratie participative a officiellement été installée le 21 mars. Le Conseil de développement est chargé d'apporter son éclairage et son expertise sur les grands dossiers menés par la communauté urbaine, comme l'habitat et l'urbanisme (PLHi et PLUi) sur lesquels il planche déjà.

Créé par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise par délibération le 8 février 2018, le Conseil de développement est une instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales menées par GPS&O. Présidée par Pierre Cardo, ancien député-maire de Chanteloup-les-Vignes et ancien président de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER), cette instance engage ses travaux sur demande de la collectivité sur des sujets obligatoires mais peut également s'auto-saisir de dossiers si elle le juge pertinent.

*« C'est avec un grand honneur que j'ai accepté la proposition de Philippe Tautou, président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, de mettre en place et de présider le Conseil de développement. Convaincu que le rassemblement des forces vives locales est un gage de qualité pour mener à bien les projets du territoire, je remercie chaleureusement les personnes qui ont accepté de s'engager bénévolement dans cette aventure pour les trois prochaines années »,* a indiqué Pierre Cardo en préambule de la première séance plénière.

## Des membres issus de tous les horizons

Quatre collèges composent le Conseil de développement :

- Personnalités qualifiées
- Acteurs économiques,
- Acteurs associatifs, fondations et apparentés
- Acteurs publics et parapublics.

Les premières semaines vont être chargées, puisque le Conseil de développement doit donner son avis sur des documents obligatoires, à savoir le Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) et Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour la rentrée de septembre 2018.

